

UNITED NATIONS CONFERENCE ON TRADE AND DEVELOPMENT

Trade and Development Board, sixtieth session
Geneva, 16–27 September 2013

**Plenary on Item 6:
Economic development in Africa: Intra-African trade:
Unlocking Private Sector Dynamism**

Speaker: Algeria

Thursday, 19 September 2013

*Not checked against delivery **

* This statement is made available in the language and form in which it was received. The views expressed are those of the author and do not necessarily reflect the views of UNCTAD.

Monsieur le Secrétaire Général de la CNUCED,

Monsieur le Secrétaire général adjoint de la CNUCED,

Excellences,

Distingués délégués,

L'Algérie se félicite de la tenue de cette réunion sur le développement économique en Afrique qui devra nous permettre d'approfondir notre réflexion sur les stratégies du développement et le rôle que devrait y jouer le commerce intra-africain.

Je saisis également cette opportunité pour féliciter le Secrétariat de la CNUCED pour tous les efforts déployés dans la préparation de cette session et notamment pour la qualité des documents qu'il a mis à notre disposition.

La délégation algérienne fait siennes les déclarations prononcées par le Représentant de l'Indonésie au nom du G77+la Chine et la Représentante du Maurice au nom du Groupe africain.

Monsieur le Président,

Malgré les taux de croissance spectaculaires qu'elle avait enregistrés au cours des dix dernières années, l'Afrique devait encore surmonter des obstacles importants, à savoir: renforcer les capacités productives, parvenir à la sécurité alimentaire et énergétique, faire face à l'instabilité des prix des produits de base et réduire le taux élevé de chômage des jeunes et des pauvres.

Dès leur indépendance, les dirigeants africains se sont efforcés à exploiter leur potentiel de commerce de façon à ce qu'il contribue au développement. Dernier événement en date, le Sommet de l'Union africaine, de janvier 2012, a approuvé des recommandations des Ministres du commerce des pays de l'UA sur un plan d'action pour la mise en place accélérée d'une zone de libre-échange sur le continent africain. Ces recommandations visent à développer et promouvoir le commerce intra-africain, de renforcer l'intégration commerciale intra-africaine et de faire en sorte que les pays puissent mieux supporter les crises économiques mondiales.

La CNUCED collabore étroitement avec l'Union africaine dans la perspective de réaliser ce programme d'action. Sa contribution est d'autant plus pertinente avec le lancement de ce rapport qui permet d'identifier les causes des résultats timides de l'Afrique sur le plan des échanges régionaux et d'avancer des recommandations pour permettre aux pays africains d'actionner leur stratégie d'intégration régionale.

Les auteurs du Rapport ont à raison souligné que les efforts d'intégration régionale accomplis au niveau du continent ont jusqu'ici été axés davantage sur l'élimination des obstacles au commerce que sur le renforcement des capacités productives dont celui-ci est tributaire. Le rôle limité dans les initiatives d'intégration régionale joué par le secteur privé a accentué ce résultat.

A cet effet, il conviendrait d'abord renforcer le secteur privé afin de développer les échanges intra-africains, d'accorder suffisamment attention au renforcement de capacités productives, et d'améliorer la mise en œuvre des accords commerciaux régionaux.

Ma délégation considère que les pays africains devraient libérer le dynamisme du secteur privé en adoptant les mesures suivantes :

- Contenir la progression des marchés informelle et faciliter l'intégration du marché informel dans l'économie formelle ;
- Améliorer l'accès au financement ;
- développer les services aux entreprises tels que les services de formation ;
- mettre en place une plate-forme permettant de renforcer les liens entre les petites et moyen entreprises et les grandes industries nationales afin d'exploiter toutes possibilités d'intégration des PME dans la chaîne d'approvisionnement ;
- Mettre en place une stratégie cadre pour le développement des infrastructures à l'échelle régionale et continentale dans les domaines de l'Energie, du Transport, de l'Eau et des Télécommunications.
- Accorder des incitations économiques aux entreprises pour encourager l'innovation

- Renforcer la mobilisation des ressources intérieures en instaurant des partenariats public-privé solide

Il conviendrait également d'instituer un mécanisme crédible permettant de tenir des consultations régulières avec le secteur privé pour mieux comprendre les contraintes auxquelles sont confrontées les entreprises et concevoir les moyens d'y remédier.

En outre, les pays africains devraient garantir la mise en œuvre et l'efficacité des accords commerciaux régionaux existants. Pour s'assurer de la mise en œuvre, les pays africains devraient mettre en place un système de surveillance de l'application des législations nationales des dispositions contenus dans ces accords. L'efficacité des accords commerciaux régionaux passe entre autre par la réduction des doubles appartenances à des communautés économiques régionales afin de réduire les couts d'adhésion à chaque accord régional.

Les pays africains devraient également réduire leur dépendance à l'égard des donateurs étrangers. Ce problème a déjà été soulevé par M. Acyl, la Commissaire du Commerce et de l'Industrie de l'Union africaine, qui avait souligné, lors d'une rencontre avec les Ambassadeurs africains à Genève, que sa Division fait face à un handicap majeur en l'occurrence le financement à hauteur de 97% par des sources externes de ses différents programmes. Pour y remédier, elle a proposé de trouver de nouvelles sources de financement et de n'accepter que les financements qui sont orientés vers les domaines faisant déjà l'objet de décisions par les responsables africains.

Par ailleurs, il est important que le régime de propriété intellectuelle soit utilisé comme un moyen pour faciliter l'accès à la technologie et non comme une barrière privant les pays africains de transfert technologique nécessaire à leur développement. C'est une condition nécessaire pour assurer le succès d'une activité exportatrice.

Monsieur le Président,

De nouvelles approches devraient être réfléchies qui nécessite l'abandon du modèle d'intégration linéaire, qui s'attache exagérément aux processus, en faveur d'une approche plus pragmatique et davantage axée sur les résultats.

Ces approches doivent tenir compte de la consolidation des capacités productives, l'expansion du secteur privé, l'élimination des obstacles au commerce ainsi que du renforcement de la compétitivité internationale des pays africains.

Les efforts de l'Etat devraient se déployer dans un environnement de paix et de sécurité. Les pays africains devraient continuer à œuvrer pour consolider les mécanismes de prévisions et de règlement des différends.

Je vous remercie de votre attention.